



Force Ouvrière s'assurera

- ➔ Que le transfert des agents responsables de la logistique des DSAC IR vers les SNA n'affecte pas le fonctionnement des DSAC IR.
 - ➔ De la mise en place rapide de la formation obligatoire pour le management demandée par FO depuis longtemps et enfin proposée par la DSAC.
 - ➔ Que la poursuite du travail sur les horaires atypiques permette un fonctionnement simple, clair et équitable.
 - ➔ Du renforcement de la présence et de l'influence de la DSAC à l'international et de la participation des agents DSAC à des missions internationales.
- Force Ouvrière défend un projet pragmatique, social et humain qui :
- ➔ Consolide la position de la DSAC au sein de la DGAC et prend une place de leader dans les échanges européens (EASA et Commission européenne).
 - ➔ Associe tous les personnels dans un objectif commun de pérennisation et de développement des services et des missions.
 - ➔ Prend en compte les évolutions des réglementations, les exigences de sécurité, la qualité de service, les politiques environnementales et la qualité de vie au travail.



Défendre la fonction publique et le service public, c'est pour Force Ouvrière défendre l'ensemble des missions publiques dont nous avons tous besoin.

**FORCE OUVRIERE N'A DE CESSÉ DE PORTER
HAUT ET FORT VOS REVENDICATIONS**

POUR TOUTES CES RAISONS CHOISISSEZ DES REPRESENTANTS QUI SOIENT UNIS ET CONSTRUCTIFS,



Du 4 au 6 décembre 2018,

JE VOTE



Imprimé en France - PAYARD - RCS Evry B390 987 808 - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stock.adobe.com - Tous droits réservés - Création et mise en page : www.doubles-clics.fr



**ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
ET DSAC**

du 4 au 6 décembre 2018

JE VOTE



Unis & constructifs



SNICAC · SNNA · SNPACM





Le Comité Technique de la DSAC

La DSAC, service à compétence nationale est constituée :

➔ De l'échelon central lui-même composé, en plus de l'équipe de direction, d'une mission d'évaluation et d'amélioration de la sécurité et de six directions techniques ;

➔ De neuf DSAC inter-régionales réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Cette organisation matricielle et ce maillage territorial permettent à la DSAC d'accomplir l'ensemble de ses missions d'autorité nationale de surveillance.

Les élections professionnelles se dérouleront du 4 décembre au 6 décembre 2018 et permettront d'élire les représentants des personnels qui siègeront au CT DSAC pendant 4 ans.

Le Comité Technique DSAC est l'instance où l'on débat de toutes les questions d'organisation et de fonctionnement de la DSAC ainsi que des orientations majeures qui auront des conséquences fortes sur les conditions de travail des agents.



Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

L'organisation syndicale **Force Ouvrière** a la capacité de s'impliquer par sa représentativité et son expertise sur l'ensemble des sujets qui concernent la DGAC et ses personnels.

Force Ouvrière, forte de ses trois branches SNPACM, SNICAC, SNNA, représente l'intégralité des corps, catégories et métiers et défend l'intérêt des personnels, à tous les niveaux consultatifs de la DGAC.

En signant le protocole social de 2016, dans un contexte de récession pour la Fonction publique et d'atteintes répétées au service public, **Force Ouvrière** a pris résolument le parti de :

- ➔ maintenir les effectifs et la qualité de services modernisés,
- ➔ contribuer activement au dialogue social,
- ➔ améliorer l'indemnitaire des personnels,
- ➔ maintenir les ratios promus/promouvables,
- ➔ améliorer les statuts et la qualité de vie des agents,
- ➔ préserver pour le futur la négociation protocolaire pour l'ensemble des services et des agents de la DGAC.

FORCE OUVRIERE réaffirme solennellement son attachement à l'unité de la DGAC et veillera à ce que soient garanties :

- ➔ la défense du service public qui permet l'organisation collective de la satisfaction des besoins sociaux,
- ➔ les valeurs républicaines, dont celles d'égalité professionnelle des agents, de respect des diversités, d'intégration sociale et de laïcité,
- ➔ une gestion autonome et unifiée des ressources humaines impliquant davantage l'encadrement de proximité.

Force Ouvrière, membre du CT DSAC, REVENDIQUE :

- ➔ Le renforcement de l'accès à la formation continue pour tous les agents dans le cadre des fonctions tenues mais également dans un but d'évolution professionnelle ou d'accès à un corps supérieur.
- ➔ La mise en place des outils nécessaires à l'accompagnement des évolutions réglementaires ou de méthodes de travail pour que la gestion des changements se fasse efficacement et avec l'adhésion des personnels préalablement convaincus.
- ➔ Une augmentation des effectifs de la DSAC pour renforcer les équipes à bout de souffle puis la mise en adéquation permanente des moyens matériels, des disponibilités budgétaires et des ressources humaines nécessaires pour assurer l'ensemble des missions de la DSAC.
- ➔ Une application respectée de la charte du temps.



- ➔ Le renforcement des échanges entre directions techniques et l'harmonisation des méthodes et des procédures.
- ➔ La mise en œuvre effective et pour tous les agents de la licence de surveillance et des niveaux de primes associés.
- ➔ La reconnaissance du statut d'expert et sa valorisation tout en créant de réels parcours professionnels pour les cadres pour rendre la DSAC plus attractive
- ➔ La stabilisation des organigrammes et des lieux d'implantation des services.
- ➔ Le maintien des fonctions supports permettant un fonctionnement efficace et performant tant au niveau de Farman que dans les DSAC IR.
- ➔ La mise à niveau des débits Internet (régis) de province qui ne permettent plus d'assurer les missions avec la qualité informatique nécessaire et la mise à disposition de moyens matériels adaptés aux missions (ordinateurs portables, smartphones...).

Du 4 au 6 décembre 2018,
choisissez des représentants,
unis et constructifs

Guilhem MAGOUTIER (IEEAC - DSAC/CE)

Yann LAFITTE (TSEEAC - DSAC/SE)

Dominique THOMAS (Ouvrier - DSAC/SD)

Florian LINKE (Attaché - DSAC/N)

Eric LALLIS (TSEEAC - DSAC/SE)

Françoise RUFFIER (Adjointe - DSAC/SE)

Laetitia RAYMOND-SOURD (Adjointe - DSAC/NE)

Brice CRETINON (Ouvrier - DSAC/CE)

Sandrine MAIGRE (TSEEAC - DSAC/D)

Aurélien ALBERT (TSEEAC - DSAC/DI)

Florence DORTINDEGUEY (TSEEAC - DSAC/S)

Adrien DANZE (TSEEAC - DSAC/SE)

Alain CAPERAN (TSEEAC - DSAC/CE)

Nathalie SPYCKERELLE (IEEAC - DSAC/EC)

Jean-Yves PIERI (Attaché - DSAC/SE)

Gwendolyne BRETAGNE (IEEAC - DSAC/CE)

Benjamin VIALARD (IEEAC - DSAC/SE)

Alexa DIELENSEGER-LAGARDE (Attachée - DSAC/NE)

Jean-Marc LAPENE (IEEAC - DSAC/EC)

Sophie LEJEUNE (IEEAC - DSAC/NE)

